

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-14

Séance du vendredi 12 septembre 2014

### PROGRAMME DEPARTEMENTAL CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT C213

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général, relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n°CG-2014-2-6-5 du Conseil Général du 13 mars 2014, relative au Budget Primitif 2014 – Eau (C01) et Equipements Ruraux (C02),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, en dates des 14 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire au Programme Départemental d'Assainissement les opérations figurant en annexe, pour un montant cumulé de subventions de 122 601 €, au titre du CTV 2014-2019 du Sundgau, secteur spécifique eau-assainissement,
- accorde les subventions aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe.

Les subventions seront imputées sur le Programme C213 – Chapitre 204 – Fonction 61 – Nature 204142.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
12 SEPTEMBRE 2014

**Contrats de Territoires de Vie (investissement)  
PROGRAMME 2014**

**Annexe 1**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV01145	<b>BISEL</b> Transfert à la STEP (op 4 - complément départemental à la SUR)  Sundgau	28 100,00	33%	9 273,00
CTV00939	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH</b> collecte rue Principale (COL4) à Oberdorf  Sundgau	277 500,00	24%	66 600,00
CTV00940	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH</b> Transfert rue Principale à l'intercom (TRA1- TRA5) à Oberdorf  Sundgau	194 700,00	24%	46 728,00
			Total	122 601,00